

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

LE SEPT DECEMBRE, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU, adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Yannick BOUTTIER, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, M. Alain BOULAY, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

Mme Anne BOIS qui a donné procuration à Mme Laurence BRAY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Julien TESSIER

D 78 - Travaux de reprise d'enrobés dans la cour de l'école suite à sinistre

Madame Vogel informe le conseil municipal que suite à des malfaçons constatées sur les travaux de rénovation de la cour de l'école effectués en 2016, l'assurance de l'entreprise concernée a accepté de prendre en charge la remise en état de la partie de la cour dégradée, suivant un devis de réparation de l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 1 954,00 € HT.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 1 954,00 € pour la réalisation de ces travaux.

D 79 - Remise en état des quilles sur trottoirs en centre bourg

Madame le Maire informe le conseil municipal que plusieurs quilles ont été arrachées sur les trottoirs en centre bourg par des véhicules et qu'un devis a été demandé à l'entreprise PIGEON TP pour la repose de six quilles et la réfection des trottoirs.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis proposé par l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 1 205,80 € HT dont la dépense sera inscrite en section investissement.

D 80 - PAVE : aménagement passage PMR près de l'école

Dans le cadre des travaux d'accessibilité programmés dans le PAVE et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 1 819,60 € correspondant à l'aménagement d'un passage piétons pour personnes à mobilité réduite devant l'école rue des Landes ainsi que la pose de deux barrières.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 81 - Demande de remboursement de frais d'intervention pour capture de chien

Madame Vogel informe le conseil municipal que la commune a dû faire appel à CANIROUTE pour la capture d'un chien errant dans le parc à poulets d'un agriculteur de la commune. La société CANIROUTE a capturé le chien, procédé à son identification et l'a restitué à son propriétaire.

La facture correspondant au montant total de l'intervention s'élève à 822,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de refacturer ce montant au propriétaire du chien, Madame COURDOISY Céline, domiciliée le Pont de Forges à Savigné l'Evêque.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour émettre un titre de recettes d'un montant de 822,74 € à l'encontre de Madame COURDOISY Céline.

D 82 - Remplacement de l'ordinateur dans le bureau de direction de l'école

Conformément à la décision du conseil municipal du 11 juillet dernier, des devis ont été sollicités pour l'acquisition d'un ordinateur à installer dans le bureau de direction de l'école.

Le montant HT des devis s'élèvent à :

| | |
|-----------------------|------------|
| - DELTA TECHNOLOGIE : | 1 063,44 € |
| - CONTY : | 1 029,00 € |

Après avoir étudié les offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante de DELTA TECHNOLOGIE.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 83 - Budget 2017 : DM2

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative n°2 suivante :

Investissement dépenses

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 16 – Emprunts | + 1 200 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | - 1 200 € |
| | ----- |
| TOTAL Investissement dépenses | 0 € |

D 84 - Budget 2018 : mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivant le détail ci-dessous :

Budget commune :

| | <u>Crédit 2017</u> | <u>¼ - 2018</u> |
|---------------|--------------------|-----------------|
| Chapitre 21 : | 213 660,38 € | 53 415,10 € |
| Chapitre 23 : | 341 885,74 € | 85 471,44 € |

Budget assainissement :

| | <u>Crédit 2017</u> | <u>¼ - 2018</u> |
|---------------|--------------------|-----------------|
| Chapitre 21 : | 10 000,00 € | 2 500,00 € |
| Chapitre 23 : | 1 147 756,00 € | 286 939,00 € |

D 85 - Proposition d'organisation d'une journée citoyenne

Madame Vogel émet l'idée d'organiser une journée citoyenne sur la commune en 2018.

Le principe de cet évènement, est que les habitants d'une commune se mobilisent bénévolement pour réaliser ensemble des projets sur la Commune (chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, contribution aux projets associatifs, projets culturels...),

Cette initiative favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort et fédérateur sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'organiser une journée citoyenne sur la commune en 2018 et de retenir la date du samedi 26 mai qui est la date officielle de la journée citoyenne au niveau national.

A cet effet, une commission composée de Mesdames Vogel, Pesson, Dréno, Samson et Monsieur Denis est créée pour travailler sur l'organisation de cette journée.

Une première réunion publique à destination de la population aura lieu en mars 2018.

D 86 - Remplacement pneus sur le tracteur John Deere

Afin de répondre aux besoins des services techniques, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sarl Gasche de Briosne les Sables d'un montant de 401,00 € HT correspondant au remplacement des deux pneus avant sur le tracteur de la commune.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 87 - Acquisition d'une débroussailleuse

Afin de remplacer une débroussailleuse hors d'usage pour les services techniques, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Sarl Automobiles du Centre à Beaufay, pour la fourniture d'une débroussailleuse thermique à dos de marque STIHL, avec lame de rechange, pour un montant total de 747,00 € HT.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 88 - Plantation d'arbres en bordure de la route de Bourchelin

Pour des raisons de sécurité, les peupliers en bordure de la route de Bourchelin avait été abattus en 2015 et il est proposé de procéder à la plantation de nouveaux arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de JM VERT PAYSAGE de Beaufay d'un montant de 1 944,00 € HT correspondant à la fourniture et plantation de 20 aulnes à feuilles de châtaignier.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 89 - Information diverse

Madame Vogel informe le conseil municipal d'un courrier reçu de Madame Valérie Robert, employée de la commune, sollicitant une mise à disposition d'une durée d'un an pour convenance personnelle, à compter du 1^{er} mars 2018.

La commission cantine se réunira prochainement pour étudier son remplacement.